



Obligation réelle environnementale (ORE), un outil de pérennisation de mesures

L'ORE est nouvel outil foncier de préservation de l'environnement créé par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Ce nouveau contrat au service de la biodiversité a pour effet d'attacher des pratiques au foncier. La nature contractuelle de l'outil permet de l'adapter aux besoins du territoire et d'assurer une pérennité des mesures choisies et définies avec le propriétaire.

Véritable outil de la préservation volontaire de la biodiversité, l'ORE peut aussi servir de support juridique aux mesures imposées dans le cadre de la séquence ERc.

À consulter en amont : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels représente les 29 Conservatoires d'espaces naturels. Le réseau des conservatoires d'espaces naturels rassemble plus de 1 000 salariés. 800 conservateurs bénévoles, accueille sur ses 3 442 sites plus de 5,7 millions de visiteurs et gère 175 052 ha.

L'agence Française pour la Biodiversité a chargé la Fédération des Conservatoires de mener une mission d'expérimentation en matière d'ORE et d'animer un réseau d'acteurs.

Au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire, le bureau des outils territoriaux de la biodiversité a plus particulièrement pour missions :

1. L'élaboration et le pilotage de la politique nationale de constitution du réseau de sites Natura 2000, ainsi que sa gestion en milieu terrestre, en appui aux services déconcentrés ;
2. L'élaboration et l'animation de la politique des parcs naturels régionaux ;
3. Au-delà de ces missions principales, le bureau est également chargé d'élaborer et suivre la mise en œuvre des textes réglementaires relatifs aux conservatoires d'espaces naturels, en relation avec la fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels ou encore de suivre la mise en œuvre des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

<https://tinyurl.com/ERc-CEN>

<https://tinyurl.com/ERc-MTES>

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Pérennisation des
mesures

Outil foncier
Contractualisation
Pérennisation
Engagement

*Intervenant(s) : Julie
BABIN et Pascal
BARGIARELLI*

Fédération des CEN et
Ministère de la
Transition Écologique
et Solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE